

**SENTEURS DES BOIS**

Fiche du 11/12/2019 révision 14



**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur du produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale: SENTEURS DES BOIS

Code commercial: SENTEURS DES BOIS

1.2 Usages principaux de la substance/préparation et usages déconseillés

Usage recommandé : Composition parfumée pour usage industriel

Usages déconseillés : Pas pour l'ingestion

**1.3 Données relatives au fournisseur de la fiche de sécurité**

Fournisseur:

Latitude Nature

Le Fournies

81350 Andouque

France

Tel 0563472181

Email : info@latitudenature.com

**1.4 Numéro de téléphone pour les urgences**

Société/Organisme : ORFILA (INRS)+33(0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

**Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre risque

**2.2 Éléments de l'étiquette**

**Règlementation (CE) No 1272/2008 (CLP):**

**pictogrammes et indications de danger**



Attention

**Indications de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P264 Laver soigneusement la zone de contact avec la peau après manipulation

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation.

**Contient:**

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXEN-1-CARBOXALDEHYDE(Triplal)	Peut provoquer une réaction allergique
BOISAMBRENE FORTE ; FORMALDEHYDE CYCLODODECYL ETHYL ACETAL	Peut provoquer une réaction allergique
2-METHYLUNDECANAL	Peut provoquer une réaction allergique
EVERNYL ; METHYL ATRARATE	Peut provoquer une réaction allergique
TRANS-ANETHOLE	Peut provoquer une réaction allergique
METHOXY DICYCLOPENTADIENE CARBOXALDEHYDE	Peut provoquer une réaction allergique
EUGENOL	Peut provoquer une réaction allergique
ALPHA-PINENE	Peut provoquer une réaction allergique
BETA-PINENE	Peut provoquer une réaction allergique
D-LIMONENE	Peut provoquer une réaction allergique
FLORALOZONE; ALPHA, ALPHA-DIMETHYL-P-ETHYLPHENYLPROPANAL	Peut provoquer une réaction allergique
ISOCYCLOCITRAL	Peut provoquer une réaction allergique
BETA-CARYOPHYLLENE	Peut provoquer une réaction allergique
TERPINOLENE	Peut provoquer une réaction allergique
DELTA-3-CARENE	Peut provoquer une réaction allergique
EUCALYPTOL	Peut provoquer une réaction allergique

**2.3 Autres risques**

Aucun ingrédient PBT n'est présente

Autres risques : Aucun autre risque

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Données non disponibles

**3.2 Préparations**

Identification du mélange : Mélange de substances aromatiques

**Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :**

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
5-10 %	4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	CAS:32210-23-4 EC:250-954-9	Skin Sens. 1B, H317	01-2119976286-24/ -
1-5 %	2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXEN-1-CARBOXALDEHYDE(Triplal)	CAS:68039-49-6 EC:268-264-1	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	01-2119982384-28
1-5 %	1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO[2.2.1]HEPTAN-2-ONE; CAMPHOR	CAS:76-22-2, 21368-68-3 EC:200-945-0	Flam. Sol. 2, H228; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 2, H371; Acute Tox. 4, H302	01-2119966156-31/ -
1-5 %	DIPHENYL OXIDE	CAS:101-84-8 EC:202-981-2	Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	01-2119472545-33 / -
1-5 %	BOISAMBRENE FORTE ; FORMALDEHYDE CYCLODODECYL ETHYL ACETAL	CAS:58567-11-6 EC:261-332-1	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119971571-34/-
1-5 %	ALLYL AMYL GLYCOLATE	CAS:67634-00-8 EC:266-803-5	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	
1-5 %	2-METHYLUNDECANAL	CAS:110-41-8 EC:203-765-0	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 1, H410;	01-2119969443-29 / -

Aquatic Acute 1, H400

1-5 %	EVERNYL ; METHYL ATRARATE	CAS:4707-47-5 EC:225-193-0	Skin Sens. 1B, H317	01-2120762759-36 / -
1-5 %	ALPHA-CEDRENE	CAS:469-61-4 EC:207-418-4	Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M:10	exempted
1-5 %	TRANS-ANETHOLE	CAS:4180-23-8 EC:224-052-0	Skin Sens. 1B, H317	01-2119979097-22 / -
1-5 %	CEDROL	CAS:77-53-2 EC:201-035-6	Aquatic Chronic 2, H411	01-2120790208-49 / -
0.1-1 %	METHOXY DICYCLOPENTADIENE CARBOXALDEHYDE	CAS:86803-90-9 EC:429-860-9 Index:605-034-00-5	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411	01-0000017614-70/-
0.1-1 %	EUGENOL	CAS:97-53-0 EC:202-589-1	Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319	01-2119971802-33 / -
0.1-1 %	ALPHA-PINENE	CAS:80-56-8, 7785-26-4 EC:201-291-9	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	01-2119979519-16/-
0.1-1 %	BETA-PINENE	CAS:127-91-3, 18172-67-3 EC:204-872-5	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400	01-2119519230-54/-
0.1-1 %	D-LIMONENE	CAS:5989-27-5 EC:227-813-5 Index:601-029-00-7	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Asp. Tox. 1, H304	01-2119529223-47 /-
0.1-1 %	FLORALOZONE; ALPHA, ALPHA-DIMETHYL-P-ETHYLPHENYLPROPANAL	CAS:67634-15-5 EC:266-819-2	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	exempted
0.1-1 %	ISOCYCLOCITRAL	CAS:1335-66-6 EC:215-638-7	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	exempted
0.1-1 %	BHT ; BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	CAS:128-37-0 EC:204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	01-2119555270-46 / 01-2119480433-40 / -
0.1-1 %	BETA.-CEDRENE	CAS:546-28-1 EC:208-898-8	Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M:10	
0.1-1 %	BENZYL BENZOATE	CAS:120-51-4 EC:204-402-9 Index:607-085-00-9	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 2, H411; Aquatic Acute 1, H400	01-2119976371-33/-
0.1-1 %	BETA-CARYOPHYLLENE	CAS:87-44-5 EC:201-746-1	Asp. Tox. 1, H304; Skin Sens. 1B, H317	01-2120745237-53/-
0.1-1 %	TERPINOLENE	CAS:586-62-9 EC:209-578-0	Asp. Tox. 1, H304; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400	01-2119982324-34 / -
0.1-1 %	DELTA-3-CARENE	CAS:13466-78-9 EC:236-719-3	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410, M-Chronic:1, M-Acute:1	exempted
0.1-1 %	CAMPHENE	CAS:79-92-5 EC:201-234-8	Flam. Sol. 2, H228; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Acute 1, H400;	01-2119446293-40 / -

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premier secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne provoque pas de vomissement, consulter un médecin tout en montrant les FDS et les étiquettes de dangerosité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

### 4.3 Indication de l'éventuelle nécessité d'une consultation médicale immédiate et d'un traitement spécial

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

#### Information générale:

Etant tous considérés comme de potentiels poisons, consulter immédiatement un médecin

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

### 5.2 Risques particuliers comportés par la substance ou la préparation

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3 Précaution pour les sapeurs-pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions, dispositifs de protection individuelle et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2 Mesures de précaution de type environnemental

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement: tout absorbant utilisé pour le nettoyage de liquide renversé doit être jeté rapidement selon la réglementation locale. Nettoyer la zone touchée pour éviter tout risque de contamination ou accident.

Laver à l'eau abondante.

### 6.4 Renvoyer à d'autres paragraphes

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter toute inhalation de vapeurs et de fumées.

Porter l'équipement de protection adapté tels que des gants, des lunettes et des masques si besoin

Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition

Eviter toute exposition à de hautes températures durant la fabrication

Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau. Suivre de bonnes règles d'hygiène

Maintenir une ventilation adaptée à l'endroit où le produit est manipulé.

Les vêtements contaminés devront être changés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Voir aussi la section 8 pour l'équipement de protection recommandé.

### 7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Rangé dans un boîtier bien fermé dans un lieu frais, sec et bien ventilé

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Ceiling	A long terme mg/m3	Long Terme ppm	A court terme mg/m3	A court terme ppm	Fonctionnement	Remarque
1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO [2.2.1]HEPTAN-2-ONE; CAMPHOR	ACGIH				3		2		
DIPHENYL OXIDE	ACGIH				2		1		
ALPHA-PINENE	ACGIH						20		
BETA-PINENE	ACGIH						20		
BHT ; BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	ACGIH					2			
DELTA-3-CARENE	ACGIH						20		

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Dans les endroits où la ventilation n'est pas adaptée à empêcher l'inhalation de substances, utiliser des appareils de respiration adaptés.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques générales

Aspect et couleur: Liquide Jaune

Odeur: Conforme  
Seuil d'odeur : Données non disponibles  
pH: Données non disponibles  
Point de fusion/congélation: Données non disponibles  
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: Données non disponibles  
Point éclair: 81.7 °C (179 °F)  
Vitesse d'évaporation : Données non disponibles  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Données non disponibles  
Densité des vapeurs: Données non disponibles  
Densité relative: 0.960 g/ml  
Hydrosolubilité: Données non disponibles  
Liposolubilité: Données non disponibles  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Données non disponibles  
Température d'auto-allumage : Données non disponibles  
Température de décomposition: Données non disponibles  
Viscosité: Données non disponibles  
Propriétés explosives: Données non disponibles  
Propriétés comburantes: Données non disponibles  
Inflammabilité (solide, gaz): Données non disponibles  
Gravité spécifique @ 20°C = 0.962  
Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C) Données non disponibles  
Indice de réfraction @20°C = 1.465

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2 Stabilité chimique

Données non disponibles

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

### 10.4 Conditions à éviter :

Stable dans des conditions normales.

### 10.5 Matériaux incompatibles :

Aucune en particulier.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Le produit est classifié : Skin Irrit. 2(H315)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classifié : Skin Sens. 1B(H317)
e) mutagénicité des cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :**

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	LD50 Oral Rat = 5 g/kg
1,7,7-TRIMETHYLBICYCLO [2.2.1]HEPTAN-2-ONE; CAMPHOR	LD50 Oral Mouse = 1310 mg/kg
DIPHENYL OXIDE	LD50 Oral Rat = 2450 mg/kg LD50 Skin Rabbit > 5000 mg/kg
BOISAMBRENE FORTE ; FORMALDEHYDE CYCLODODECYL ETHYL ACETAL	LD50 Oral Rat > 5 g/kg  LD50 Skin Rabbit > 5 g/kg
2-METHYLUNDECANAL	LD50 Oral Rat > 5 g/kg LD50 Skin Rabbit > 10 g/kg
TRANS-ANETHOLE	LD50 Oral Rat = 2090 mg/kg
CEDROL	LD50 Skin Rabbit > 5 g/kg
METHOXY DICYCLOPENTADIENE CARBOXALDEHYDE	LD50 Oral Rat = 2800 mg/kg  LD50 Skin Rabbit > 2 g/kg
EUGENOL	LD50 Oral Rat = 1930 mg/kg
ALPHA-PINENE	LD50 Oral Rat = 2100 mg/kg LD50 Skin Rat > 5000 mg/kg
BETA-PINENE	LD50 Oral Rat = 4700 mg/kg
D-LIMONENE	LD50 Oral Rat = 4400 mg/kg LD50 Skin Rabbit > 2000 mg/kg
FLORALOZONE; ALPHA, ALPHA-DIMETHYL-P-	LD50 Skin Rabbit > 5 g/kg

## ETHYLPHENYLPROPANAL

ISOCYCLOCITRAL	LD50 Oral Rat = 4500 mg/kg
BHT ; BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	LD50 Oral Rat = 890 mg/kg
BENZYL BENZOATE	LD50 Skin Rabbit = 4000 mg/kg LD50 Skin Rat = 4000 mg/kg LD50 Oral Rat = 1700.00000 mg/kg
TERPINOLENE	LD50 Oral Rat = 4390 mg/kg
DELTA-3-CARENE	LD50 Oral Rat = 4800 mg/kg
CAMPHENE	LC50 Inhalation Rat = 17100 mg/m <sup>3</sup> 1h LD50 Oral Rat > 5000 mg/kg LD50 Skin Rabbit > 2500 mg/kg
EUCALYPTOL	LD50 Oral Rat = 2480 mg/kg

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classifié : Aquatic Chronic 2(H411)

### Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Données Ecotox
4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	CAS: 32210-23-4 - EINECS: 250-954-9	EC50 Daphnia Daphnia magna = 9.6 mg/L 24 Hr  LC50 Fish Leuciscus idus = 15.5 mg/L 48 Hr - static
DIPHENYL OXIDE	CAS: 101-84-8 - EINECS: 202-981-2	LC50 Daphnia Daphnia magna = 0.11 mg/L 48 Hr - 0.11 - 1.1  LC50 Fish Pimephales promelas = 4 mg/L 96 Hr - flow-through LC50 Fish Pimephales promelas = 4 mg/L 96 Hr - static 4-7.9
ALPHA-CEDRENE	CAS: 469-61-4 - EINECS: 207-418-4	EC50 Daphnia 0.04400 mg/L 48 Hr
ALPHA-PINENE	CAS: 80-56-8, 7785-26-4 - EINECS: 201-291-9	LC50 Daphnia Daphnia magna = 41 mg/L 48 Hr  LC50 Fish Pimephales promelas = 0.28 mg/L 96 Hr - static
D-LIMONENE	CAS: 5989-27-5 - EINECS: 227-813-5 - INDEX: 601-029-00-7	LC50 Fish Pimephales promelas = 0.619 mg/L 96 Hr - flow-through 0.619-0.796



		LC50 Fish Oncorhynchus mykiss = 35 mg/L 96 Hr
		EC50 Daphnia 69.90000 mg/L 48h
BHT ; BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	CAS: 128-37-0 - EINECS: 204- 881-4	EC50 Algae Pseudokirchneriella subcapitata = 6 mg/L 72H
		EC50 Algae Desmodesmus subspicatus > 0.42 mg/L 72H
		LC50 Fish Oryzias latipes = 5 mg/L 48 Hr
CAMPHENE	CAS: 79-92-5 - EINECS: 201- 234-8	EC50 Daphnia Daphnia magna = 22 mg/L 48 Hr
		EC50 Algae Desmodesmus subspicatus > 1000 mg/L 72H
		LC50 Fish Brachydanio rerio = 0.72 mg/L 96 Hr - flow-through
		LC50 Fish Brachydanio rerio = 150 mg/L 96 Hr - static
EUCALYPTOL	CAS: 470-82-6 - EINECS: 207- 431-5	LC50 Fish Pimephales promelas = 95.4 mg/L 96 Hr - flow-through 95.4-109

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Données non disponibles

## 12.3 Potentiel de bio-accumulation

Données non disponibles

## 12.4 Mobilité dans le sol

Données non disponibles

## 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT n'est présente

## 12.6 Autres effets nocifs

Données non disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU :

3082

### 14.2 Nom d'expédition ONU approprié :

ADR-Nom expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( 2-METHYLUNDECANAL - ALPHA-CEDRENE )

IATA-Nom expedition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( 2-METHYLUNDECANAL - ALPHA-CEDRENE )

IMDG-Nom expedition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
( 2-METHYLUNDECANAL - ALPHA-CEDRENE )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR-Routier: 9

IATA-Classe: 9

IMDG-Classe: 9

### 14.4 Groupe d'emballage :

Route et Rail (ADR-RID):

exempté d'ADR: No

ADR-Etiquette: 9

ADR-Groupe de colisage: III

ADR-Numéro supérieur: 90

Air (IATA) :

IATA-Avion passagers: 964

IATA-Avion cargo: 964

IATA-Etiquette: 9

IATA-Groupe de colisage: III

Par courrier: -

Par poste aeriene: 9L

Provisioning IATA spécial: A97 A158 A197

Mer (IMDG)

IMDG-Groupe de colisage: III

Code IMDG-rangement: Category A

IMDG-Arrimage Note: -

IMDG-Sub-risque: -

Provisioning IMDG spécial: 274 335 969

IMDG-Page: N/A

IMDG-Etiquette: N/A

IMDG-EMS: F-A, S-F

IMDG-MFAG: N/A

#### 14.5 Risques environnementaux

Composant toxique le plus présente : 2-METHYLUNDECANAL

Qté d'ingrédients toxiques : 12.12

Qté d'ingrédients très toxiques : 8.34

Polluant marin: Oui

Données non disponibles

#### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

\* Remarque: Dans les contenants de 119 gallons ou moins, ce produit n'est pas réglementé par la loi D.O.T. - Transport terrestre terrestre.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Données non disponibles

---

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Normes sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement/législation spécifique de la substance ou de la préparation

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) 2015/830

Dispositions selon les directives 82/501/CE, 96/82/CE(Seveso bis), 2003/15/CE(Seveso ter):

<b>Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1</b>	<b>Exigences relatives au seuil bas (tonnes)</b>	<b>Exigences relatives au seuil haut (tonnes)</b>
le produit appartient à la catégorie: E2	200	500

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## SECTION 16: Autres informations

Code	Description
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
2.6/3	Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
2.7/2	Flam. Sol. 2	Matière solide inflammable, Catégorie 2
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.1/4/Oral	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
3.10/1	Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.8/2	STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 2
4.1/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

### Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
3.2/2	Méthode de calcul
3.4.2/1B	Méthode de calcul
4.1/C2	Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues de sources actualisées et réputées fiables. Cependant, ces données sont fournies sans garantie, exprimée or implicite, concernant leur exactitude. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur d'une part de déterminer les conditions sûres pour l'utilisation de ce produit et d'autre part d'assumer la responsabilité en cas de perte, de blessure, de dommages, ainsi que les éventuels frais résultant de la mauvaise utilisation de ce produit.

### Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT